

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 36 (1928)
Heft: 12

Artikel: Moudon et les expéditions de 1519 et de 1530
Autor: Junod, F.-L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-28489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tate dès le XII^{me} siècle au nord de la France. Le plus ancien document qui nous parle un peu de l'esprit des campagnes est le *Cartulaire de Lausanne* rédigé entre 1228 et 1240. A ce moment, le servage est à peu près général, donc pas d'organisation communale régulière possible, mais le mouvement des affranchissements a commencé. L'Eglise contribuera à l'évolution en créant à peu près dans toutes les paroisses, et même les villages, les confréries du Saint-Esprit, associations pieuses et charitables qui grouperont les habitants autour d'un conseil élu, qui tantôt deviendra celui de la communauté, tantôt disparaîtra devant lui. C'est l'œuvre du XIV^{me} et du XV^{me} siècle qui s'accomplit sans doute calmement, lentement, à la mode vaudoise. Mais les documents connus sont encore trop peu nombreux pour déterminer avec certitude cette dernière étape des origines de l'autonomie communale au pays de Vaud.

Maxime REYMOND.

MOUDON ET LES EXPÉDITIONS DE 1519 ET DE 1530

Le 6 février 1519, Fribourg avait conclu un traité de combourgéosie avec Genève ; le duc de Savoie, Charles III, ne réussissant pas à le faire rompre, se décida à employer la force : il venait d'entrer à Genève avec des troupes, le 5 avril, lorsqu'il fut informé de l'arrivée à Morges d'une armée fribourgeoise de 6000 hommes.

Le Conseil de Moudon, voyant venir une guerre, prit ses précautions et envoya, le dimanche 3 avril, un messager pour annoncer au duc que ceux d'outre-Jorat pourraient

aller à Genève, mais que ceux d'en deçà n'iraient pas, s'il plaisait au duc; parce qu'ils étaient trop près de Fribourg¹.

Le 5 avril, apprenant sans doute qu'un parti de Fribourgeois allait passer par Romont et Rue, le bailli de Vaud, Pierre de Beaufort, et Antoine Voudan, receveur général de Vaud, accompagnés de N. Jacques Cerjat, seigneur de Denezy, de N. Jean de Saint-Germain, de François de Bule et de Boniface Bridel, se rendirent à Rue, puis se dirigèrent vers Romont au-devant des Fribourgeois ; le bailli espérait les rencontrer et les amener à se retirer. Effectivement, près de Romont, l'ambassade rencontra les soldats, mais les « Allemands » ne voulurent rien entendre et emmenèrent la petite troupe prisonnière à Romont ; ils les relâchèrent le jour même d'ailleurs, sauf le bailli et le « général » de Vaud. Nos gens rentrèrent en hâte à Moudon apporter ces nouvelles, et déjeunèrent pour se remettre de leur émotion ; dans l'après-midi, Boniface Bridel repartait avec N. Pierre Cerjat pour Payerne, où se trouvait le gros des troupes : au nom de leur ville, ils devaient offrir des vivres, au cas où l'expédition passerait par Moudon ; de plus, ils annoncèrent aux chefs fribourgeois que leurs gens avaient arrêté le bailli de Vaud et le gardaient à Romont ; ils demandèrent quand leur intention était de le « relaxer »².

Le même jour (5 avril), passaient à Moudon quatre ambassadeurs de Berne qui allaient à Genève « imposer la paix ». On sait en effet que seuls les Fribourgeois s'étaient jetés dans cette aventure, et que les autres cantons, Berne

¹ La plupart des détails qui suivent sont tirés des comptes communaux de Moudon, en particulier de celui de 1518-19 et de celui de 1529-30.

² Je ne sais quand ils furent relâchés ; le 14 avril encore, dans une lettre, le duc demande la mise en liberté du gouverneur (bailli) et du receveur de Vaud. (*Reg. Cons. Genève*, t. VIII, p. 323, note 1.)

en particulier, n'étaient pas contents de cette intervention militaire.

Les troupes ne passèrent à Moudon ni à l'aller, ni au retour. Ce qui n'empêcha pas le Conseil, à trois reprises, de charger quelques compagnons de faire le guet. Par contre, les Moudonnois virent passer des ambassadeurs suisses, allant ou revenant de Morges ou de Genève. Presque chaque jour aussi, le Conseil dépêchait un messager pour savoir où en étaient les négociations, et connaître, « s'il était possible, les intentions des Fribourgeois qui étaient à Morges en armes avec leur bannière ». Le 14 avril enfin, Jean Durand rentra de Lausanne disant « que la paix était faite » ; la nouvelle fut transmise le lendemain à Romont. En fait, l'accord entre le duc et Fribourg est du 16 avril¹.

Et, le premier mai, le Conseil reçut une lettre du duc, dans laquelle il recommandait à ses sujets de Moudon d'être pacifiques avec les seigneurs de Fribourg².

Toute cette affaire avait coûté à la ville de Moudon, en messagers, vin offert à des ambassadeurs de passage et parties d'auberge, une somme qui équivaut environ à 1300 francs³. * * *

Quelques années plus tard, en automne 1530, les mêmes faits se reproduisent : la ville ne fit rien pour se défendre contre le passage « des magnifiques seigneurs de Berne et de Fribourg » allant secourir Genève.

Le 27 septembre 1530, un messager de Genève arrivait à

¹ Le texte définitif du traité fut communiqué aux Etats de Vaud par le châtelain de Moudon, le 24 novembre 1519.

² La recommandation était superflue : Moudon avait transformé ses fossés en jardins. En 1526, la situation était tendue entre le duc et Fribourg et Berne, à cause des traités de combourgéosie avec Lausanne et Genève : le Conseil, qui avait fait venir 50 lances de Poliez-Pittet, ne réussit à trouver que 10 bourgeois assez bellicieux pour en acheter ; les autres lui restèrent pour compte.

³ Exactement 22 livres 2 sous et 4 deniers.

Berne pour demander du secours contre les gentilshommes de la Cuiller¹. Les Bernois se contentèrent d'abord d'envoyer deux ambassadeurs : Jean-Jacques de Wattenville et Gaspard de Mülinen. Leur passage, celui du « chevalier de Mellunes », tout au moins, est signalé à Moudon le 30 septembre ; il se rendait auprès du duc, « à ce qu'il assura ».

Le 2 octobre, le Conseil et les bourgeois songent à prendre des mesures militaires : ils désignent huit conseillers pour inspecter les armes des habitants de la ville et du ressort. Le châtelain leur donne le pouvoir d'exiger des habitants qu'ils aient de « gros bâtons », c'est-à-dire des arquebuses et l'équipement nécessaire. Ils sont en fonctions pour trois ans, ils se répartissent les quartiers de la ville et les villages deux par deux². Mais le 3 octobre déjà, Boniface Bridel et Pierre Riguet partaient pour Payerne, porteurs d'une lettre de créance pour les Conseillers, qui devaient les introduire auprès des chefs de l'armée : les deux députés demandèrent aux Suisses d'épargner la ville et la terre de Moudon, sous promesse de fournir des vivres ; le lendemain, 4 octobre, ils envoyèrent à Moudon un héraut, qui avertit sans doute les Conseillers qu'un arrangement était intervenu, puis continua sa route sur Lausanne.

Il n'y avait pas des provisions suffisantes dans la ville : le Conseil fit amener du blé, du pain, de l'avoine des villages et hameaux voisins : Chavannes, Vucherens, Hermanches, Rossenges, Chapelle, Thierrens, la Cerjaulaz, Neyruz, Forel. Ce ne fut pas sans peine : presque partout, les habitants se montrèrent « rebelles » aux ordres du Conseil, qui chargea alors des huissiers de lever des gages pour les contraindre à se soumettre (5-8 octobre). Le Conseil fournit aussi du vin, mais il n'y en avait sans doute plus

¹ *Tillier*, t. III, p. 290.

² A. C. M., Reg. Cons. B, p. 9-10.

assez à Moudon : dès ce moment, il se préoccupa de faire venir de Lutry le vin du clergé, pour le retour des soldats ; les gens de Lutry voulurent d'abord retenir ce vin chez eux, puis le laissèrent partir au bout de huit jours après payement de l'impôt sur le vin vendu en gros, la corde.

L'expédition, à l'aller, passa tout entière par Moudon, semble-t-il : le 5 octobre, c'était une première troupe, comprenant un parti de Payernois sous la conduite de leur banneret ; le 6 en passait une autre : parmi les chefs, le Noble Ecuyer Guillaume de Diessbach. Il en passait encore le dimanche 9 au matin. Mais le gros passa sans doute le 6, puisque dans la nuit du 6 au 7, vers deux ou trois heures, le Conseil jugea nécessaire d'en avertir les bourgeois de Rue et de Romont.

Le 8 octobre, le Conseil décidait d'envoyer Jacques Monnier pour rejoindre les chefs des Suisses à Morges ou à Rolle ; il partit le 9 au matin, et fut en route dévalisé par des soldats. Ayant obtenu un sauf-conduit pour que le Conseil pût faire charrier les vivres où il le faudrait, au retour de l'expédition, il rentra le 11 à Moudon. Là, il se plaignit de sa mésaventure aux Conseillers : en allant, il s'était trouvé dans un lieu appelé «au bois de chênes sous Bussigny vers Echallens» ; dans ce lieu, il avait rencontré des soldats qui le dépouillèrent de son argent. Comme il n'avait pas de témoins, il prêta serment, et les Conseillers confiants en sa parole, lui firent rembourser les dix-sept sous six deniers (environ cinquante francs) qui lui avaient été enlevés.

Le 9 passe N. Girard Mestral, de Payerne, qui allait à Morges ; le 10, ce sont des Bernois, et le 11 des Schaffhousois, qui vont vers le duc de Savoie.

Ce même jour, 11 octobre, le Conseil chargeait Jean Luysii, Jean Jolivet et Rodolphe Demont d'examiner et de

lire toutes les libertés et franchises de la ville de Moudon. Ignorant si le Pays de Vaud resterait cette fois aux mains des Bernois, le Conseil se préparait à les accepter comme maîtres, en faisant simplement reconnaître ses franchises¹.

Le 14 octobre, le Conseil envoie N. Pierre Cerjat et Jean Philipon à Genève en ambassade au nom du Pays de Vaud avec le Seigneur de Vuissens ; ils recommandèrent aux Suisses le Pays tout entier, et la ville de Moudon en particulier ; ils s'informèrent de la date et de l'itinéraire du retour pour qu'on pût tout préparer.

Les Suisses, entrés à Genève le 10 octobre, conclurent avec le duc la paix de Saint-Julien, le 19 octobre ; ils pouvaient songer à rentrer dans leurs foyers. Jacques Monnier alla aux renseignements vers le bailli d'Echallens : les troupes passeraient-elles par Molondin, et fallait-il mener les vivres à Molondin ou à Mürist ? La réponse fut qu'il en passerait et par Molondin et par Moudon.

Les 21 et 22 octobre, le Conseil envoya à Molondin plusieurs chars de pain et de fromage, et des tonneaux de vin sur lesquels le vénérable dom¹ Bernard Bridel avait fixé «les armes de Moudon», qu'il avait lui-même fabriquées². Le Conseil envoya avec les charretiers Claude Calley et Benoît Charpilliod, qui sans doute savaient l'allemand, pour parler aux Allemands et leur distribuer les vivres. Il dut faire revenir une partie de ces provisions, parce que le gros des troupes passait à Moudon : le 21, ce fut l'artillerie de Fribourg ; les hommes s'arrêtèrent pour «gouter» et fourrager leurs chevaux. Et le lendemain, une troupe nombreuse cantonna à Moudon. Toute la nuit, le guet, renforcé pour la

¹ Compte ville 1529 - 30, folio LV.

² Ce dom Bernard Bridel semble avoir été fort habile de ses doigts ; c'est lui qui pendant l'hiver 1526 - 27 confectionna la croix blanche placée à la porte de Saint-Etienne en signe de sauvegarde pour ceux qui veillaient alors dans l'église ; compte comm. 1526 - 27, folio XI.

circonstance, fut sur pied à cause des « Germains ». Nous ne voyons pas qu'il y ait eu d'incidents.

Moudon avait évité le pillage qu'eut à subir, du fait des « Germains », toute la Côte entre Morges et Genève. Du moins, elle l'évita presque complètement, et il n'y eut que quelques vols commis dans les villages, par des maraudeurs isolés, sans doute. A Moudon même, des soldats firent sauter la serrure du tronc de la Maladière, pour s'emparer du contenu. Et, deux ans plus tard, le Conseil songea à indemniser toute une série d'habitants des environs, pour des sommes allant de deux sous à onze florins (six à quatre cents francs) : relevons dans la liste François Perdonnet, pour une poule, deux sous ; et la veuve d'Antoine Detard : elle n'a pas voulu prêter serment, elle assure cependant qu'elle a été dépouillée. Elle ne sait pas dire de quoi ; beaucoup témoignent pour elle et on lui accorde huit sous¹.

Le 6 novembre, les Etats, mandés en toute hâte, s'occupèrent des dégâts causés par les Allemands ; le duc avait envoyé deux ambassadeurs pour la « consolation de ceux qui furent pillés et dévastés, surtout d'outre Jorat² ». Les Etats des 25 novembre et 4 décembre entendirent encore des lettres et rapports sur l'expédition.

Malgré le retour des Suisses et la paix de Saint-Julien, on n'était pas tranquille à Moudon ; le 24 novembre, le bruit courait que les seigneurs de Berne et de Fribourg allaient repartir pour Genève. Le Conseil de Moudon en avisa le Conseil de Romont ; il envoya un messager à Payerne et un autre à Fribourg auprès de Jacques Fouguilly, neveu de François de Bule, pour savoir ce qu'il y avait de vrai dans ces on-dit.

¹ Reg. Cons. B, p. 52.

² Les seigneurs des Etats demandèrent à manger et à boire : les syndics leur firent porter deux pots de vin, une niche de pain et deux quarts de pommes.

En février 1531, un ambassadeur du duc vint visiter Thierrens et les autres places appartenant à son maître : Charles III avait-il l'intention de mettre le Pays de Vaud en état de défense ?

A ce moment, le Conseil s'occupait de lever un giète dans la ville et châtellenie de Moudon, pour subvenir aux frais du passage des troupes¹ ; à la même époque, il réglait les derniers comptes de l'expédition de 1530, faisant rentrer les sommes dues par ceux qui avaient profité indûment des livraisons de blé, ordonnant aux syndics de payer ceux qui ne l'étaient pas encore ; et à l'égard de ceux qui se montreront spécialement « rebelles », battant les syndics et les huissiers, les injuriant, refusant de payer le giète, etc., le Conseil les condamne à 60 sous d'amende (180 francs) et à trois jours de prison au pain et à l'eau².

Nous ne pouvons pas savoir exactement tout ce que cette affaire coûta à la ville de Moudon ; dans le compte de 1529/30 ne figurent guère que des frais de messagers et de vins, ce pour un total de 43 livres 11 sous et 7 deniers. Dans le registre du Conseil, les indemnités qui sont indiquées, et elles ne le sont pas toutes, font une somme de 45 livres 12 sous. Ces deux sommes équivalent environ à 5400 francs ; mais ce qui coûta le plus cher n'est pas indiqué dans les comptes, et c'est le prix des fournitures de blé, de pain et de vin, couvert par le giète levé à cet effet³.

F.-L. JUNOD.

¹ Ce giète fut de 10 sous par feu en ville ; nous ne savons de combien dans le reste de la châtellenie. Reg. Cons. B, folio 14.

² Reg. Cons. B, folios 15 - 16.

³ Aux Etats tenus à Vevey le 6 juin 1532, le bailli de Vaud disait au duc que « messieurs les voisins » avaient causé au pays tout entier un « dompmaige de plus vaillant de huictz vingt mil escuz ». Si ce sont des écus au soleil, cette somme, évidemment très exagérée, de 160,000 écus, équivaudrait à 20 millions de francs environ. *Mon. hist. Pat. Comitiorum*, I, colonne 829.